

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PIBLIQUE-projet d'aménagement parc d'activités Bièvre Dauphiné 3
De : roche.alain@bbox.fr
Date : 16/02/2023 10:18
Pour : pabd3@cc-bievre-est.fr

VOIRON LE 16 FEVRIER 2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

je vous prie de trouver ci-joint courrier concernant l'enquête citée en objet

Bonne réception

Chantal ROCHE

— Pièces jointes : —

2023 02 16 COURIER COMMISSAIRE ENQUETEUR.pdf

24,9 Ko

*Chantal ROCHE
355 rue du Lavoir*

38140 APPRIEU

Tél. : 04 76 65 61 75 – Mail : roche.alain @bbox.fr

VOIRON, le 16 FEVRIER 2023

**Monsieur Denis CRABIERE
Commissaire-Enquêteur
Mairie d'Apprieu
46 route de Lyon
38140 APPRIEU**

V/Réf. : ENQUETE PUBLIQUE

N/Réf. : CR

**Objet : PROJET D'AMENAGEMENT
PARC D'ACTIVITES BIEVRE DAUPHINE 3**

*Envoi par courrier électronique
Pabd3@cc-bievre-est.fr*

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je vous confirme les termes de notre réunion, en Mairie d'Apprieu le 13 Février 2023 dans le cadre de l'enquête publique, concernant le projet d'aménagement du parc d'activités BIEVRE DAUPHINE 3. A savoir :

MES INTERROGATIONS

- Vu les dires de l'enquête en matière d'objectif « [Maintenir la fluidité du trafic, avec une étude initiée par Bièvre Est et portée désormais par le Département pour DOUBLER LE GIRATOIRE du nœud autoroutier et ainsi fluidifier le trafic sur ce secteur sur les 20 ans avenir](#) ».

Je vous ai interrogé sur le terme « Doubler » qui peut être interprété par soit créer un nouveau giratoire, soit redimensionner un existant et dans ce cas lequel, en précisant qu'existe sur ce secteur quatre giratoires (nœud autoroutier – accès dauphine 3 – accès déchèterie – Colombe Apprieu) et que dans les 2 cas la présente enquête ne permet pas de maîtriser le foncier nécessaire.

- Vu les dires de l'enquête en matière d'objectif « [Implanter une station multi-énergies-hydrogène-bio-GNV-Electrique pour permettre une mobilité décarbonée en partenariat avec le pays vironnais et Bièvre Isère-Communauté](#) » je vous ai interrogé sur ce projet (qui apparaît très tardivement dans les études du projet d'aménagement du Parc d'activités BIEVRE DAUPHINE 3) vu l'absence d'information sur ses caractéristiques, l'emprise, l'implantation, l'accessibilité les contraintes en matière de sécurité.

DECLASSEMENT ET RETABLISSEMENT CHEMIN NEUF

- Il y a lieu de noter « [La présente enquête publique porte sur la désaffectation, le déclassement en vue de l'aliénation d'une partie de la voie communale dénommée chemin Neuf](#) » et que le plan joint (Plan général des travaux) ne comporte aucune légende.

- De plus, il est indiqué « Le déclassement de 440 mètres linéaires environ de voie communale située sur Apprieu et Rives, tel qu'il a été proposé et décrit dans le présent dossier, ne pénalisera en rien les usagers et les habitants riverains. Ceux-ci emprunteront la voie interne du parc d'activités Bièvre Dauphine 3 dès que cette dernière sera mise en circulation ».

Pour accéder au parc d'activité BIEVRE DAUPHINE existant et à la route départementale RD50f les usagers en provenance du RIVIER auront à traverser le parc d'activité BIEVRE EST DAUPHINE 3 et notamment suivant indication la voie Est qui il faut espérer aura la typologie « voie principale chaussée de 7 M) vu les empiétements habituels des usagers des lots. Indépendamment d'un tracé en équerre les usagers auront à subir deux raccordements type « intersection » très pénalisant. Par contre à la vue de cet aménagement à l'économie, il y a lieu de s'interroger sur le projet routier démesuré inscrit sur le plan au nord-est de la zone dans un « immense espace vert ».

De plus, il y a lieu de s'inquiéter sur l'accès aux 25 hectares de terre restés agricoles au sud du parc par des engins agricoles.

De ce fait, je suis contre, non pas au déclassement de la voie communale le chemin neuf, mais au projet de rétablissement de sa continuité.

Certain de votre intérêt que vous porterez au présent courrier,

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

A ROCHE